

LA LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CAVIGNAC DU
2 FEVRIER 2023

ARTICLE L.2121-25 du Code Général des Collectivités
Territoriales

L'An deux mil vingt-trois, le jeudi 2 février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Guillaume CHARRIER, le Maire de la commune de CAVIGNAC

Date de convocation du Conseil : le 26 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17

Présents : Mmes Foucher (arrivée à 19h41), Coureaud, Pastureau, Branco, Garcia, Larsonneur (arrivée à 19h07), Payet, MM. Charrier, Jaubleau, Chaulet, Roussel, Legrel, Moioli et Malapeyre (arrivée à 19h16)

Absents excusés : Mme Lecroq qui donne pouvoir à Mme Coureaud, M. Bussy qui donne pouvoir à Mme Pastureau, M. Didier qui donne pouvoir à M. Charrier, Mme Gault (pouvoir non recevable) et M. Lasserre

Secrétaire de Séance : Mme Coureaud

Ordre du jour :

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2023

DELIBERATIONS :

- Demande de subvention au titre de la DETR adoptée à l'unanimité
- Demande de subvention au titre du DSIL adoptée à l'unanimité
- Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport adoptée à l'unanimité
- Demande de subvention France Agrimer adoptée à l'unanimité
- Placement financier à court terme adopté à l'unanimité
- Convention CCLNG pour la voirie adoptée à l'unanimité
- Convention SIEC pour l'éclairage public adoptée à l'unanimité
- Mise à jour du tableau des effectifs adoptée à l'unanimité
- Protocoles d'accord pour des opérations d'aménagement adoptés à l'unanimité
- Cession parcelle AV 42 à Baudet adoptée à l'unanimité
- Cession parcelle AB254p Allées des Loisirs adoptée à l'unanimité
- Tarifs vins et légumes 2023 de la Régie agricole adoptés à l'unanimité

A Cavignac, le 9 octobre 2023

Le Maire
Guillaume CHARRIER

